



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITE DE PROSPECTIVE DE LA CRE

29 juin 2021

Clap de fin pour la saison 3 du Comité de prospective de la CRE !

La 3^{ème} saison du Comité de prospective de la CRE aura été marquée par deux fils conducteurs : l'industrie française et l'appropriation de la transition énergétique. Ses quatre groupes de travail présentent aujourd'hui leurs rapports.

Lancée en mars 2020, cette 3^{ème} saison aura été rythmée par les aléas de la crise sanitaire. Grâce à l'engagement de ses quatre groupes de travail, réunissant en tout plus de 250 membres, le Comité de prospective a su réinventer ses méthodes de travail pour mener à bien ses missions.

43 séances de travail, 175 auditions et 2 déplacements en région, ont été organisés pour rédiger les conclusions de 4 rapports qui seront présentés lors d'une restitution publique. Ce colloque, au format webinaire, donne lieu à deux tables-rondes : « *La mer, l'hydrogène, les nouveaux horizons* » et « *Consommer l'énergie dans la ville de demain* ».

Chaque groupe de travail (GT) de la saison 3 livre ainsi son analyse dans un rapport dédié :

- « *Les énergies marines* » pour le GT1, co-présidé par Marc LAFOSSE, Président d'Énergie de la Lune et Président de la Commission Énergies marines du SER et à Hugh BAILEY, Directeur général de General Electric France ; le rapport apporte des réponses au retard de la France dans le déploiement des énergies marines actuelles (éolien) et permet d'anticiper d'autres technologies à venir.
- « *Nouvelles villes, nouveaux réseaux* » pour le GT2 co-présidé par Claude ARNAUD, Président de l'institut de Recherche & Développement *Efficacity* et Bernard BOUCAULT, Préfet honoraire de région ; dire que les territoires sont au cœur de la transition énergétique devient une évidence : mais de l'évidence à l'action il reste beaucoup à faire. Le rapport a donc abordé la question des couplages entre les réseaux, pour accompagner rapidement la transition énergétique. Ces questions de couplage et de priorisation des investissements dans les différents réseaux soulèvent de redoutables questions de régulation et institutionnelles.
- « *L'aval compteur* » pour le GT3, co-présidé par Cécile MAISONNEUVE, Présidente de la Fabrique de la Cité et Fabien CHONÉ, co-fondateur de Direct Énergie et Président de Fabelsi ; l'évolution des comportements de consommation énergétique ne peut se limiter au seul signal tarifaire. Les consommateurs ont des profils énergétiques divers qui doivent être accompagnés dans la confiance pour permettre le développement de services de pilotage des consommations qui soient au profit des ménages et de la sobriété énergétique.
- « *Le vecteur hydrogène* » pour le GT4, co-présidé par Olivier APPERT, Membre de l'Académie des Technologies et Patrice GEOFFRON, Professeur de Sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine et Directeur du Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières (CGEMP). Le rapport trace des voies réalistes et raisonnables de déploiement pour cette technologie, qui replacent la question du modèle économique de ce vecteur au cœur des questions à traiter et de quand les traiter.

29 juin 2021

Chacune de ces quatre thématiques a été traitée à l'aune de deux problématiques transverses que sont les enjeux industriels et le renforcement accéléré de la transition énergétique. Pour replacer le consommateur et le citoyen au cœur des évolutions du secteur de l'énergie, le Comité de prospective doit se doter d'une vision sociotechnique globale allant de l'infrastructure à l'usager. Cette approche demande, d'une part, d'aller à la rencontre des démonstrateurs industriels pour étudier leurs trajectoires économiques et, d'autre part, d'anticiper et d'accompagner leur intégration au paysage local.

Le Comité de prospective a ainsi pris en compte dans ses analyses les atouts du tissu économique national qui participent à faire de la transition énergétique une opportunité pour la compétitivité française, l'emploi et le dynamisme territorial.

Pour ce qui est de l'appropriation de la transition énergétique, il s'agit de s'appuyer sur l'expertise d'institutions publiques et sur les travaux en sciences humaines et sociales qui ont trait à l'énergie. Concerner de façon ouverte, impartiale et transparente afin que l'innovation devienne un levier de transformation dans ce secteur et que les instruments qui accompagnent l'évolution des comportements de consommation énergétique soient mieux appréhendés est une exigence de méthode pour le Comité de prospective de la CRE.

Les grandes conclusions de chaque groupe de travail :

Groupe de travail n°1 « Énergies marines » : le rapport présente un diagnostic du développement des énergies marines en France et formule 11 propositions consensuelles, pour assurer notamment l'avenir des parcs éoliens en mer français. Ces propositions s'appuient sur 3 axes : planification, simplification, acceptabilité.

Groupe de travail n°2 « Nouvelles villes, nouveaux réseaux » : la question du couplage des réseaux en milieu urbain fait référence à la coordination de la planification des investissements sur les différents réseaux régulés et non régulés, et à l'identification de solutions techniques favorables à la recherche de flexibilité. Dans ce cadre, le groupe de travail n°2 s'est plus particulièrement intéressé aux synergies possibles au niveau des différents réseaux urbains. De nombreux exemples ont été présentés dans le cadre de ce groupe de travail.

Groupe de travail n°3 « L'aval compteur » : le groupe de travail s'est penché sur la question du développement des services de pilotage des consommations, au profit des ménages et de la sobriété énergétique pour réfléchir aux meilleures façons d'encourager le suivi et le pilotage des consommations énergétiques par les ménages, tout en suscitant leur adhésion et en tenant compte de leur grande diversité.

Groupe de travail n°4 « Le vecteur hydrogène » : le groupe de travail a développé une approche prudente du développement de l'hydrogène en prenant pour horizon 2030. Pour lui, la production d'hydrogène à partir de sources d'énergie renouvelables et bas carbone doit d'abord servir à réduire l'impact environnemental de l'industrie qui utilise de l'hydrogène dans son processus industriel. La rentabilité économique, soit la capacité de l'hydrogène renouvelable et décarboné à être concurrentiel face à l'hydrogène carboné sur le marché, n'est pas attendue avant 2030.

Contacts presse :

Olivia FRITZINGER : 01.44.50.41.81 – olivia.fritzinger@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](https://www.linkedin.com/company/cre)

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités